



Pacific
Community
Communauté
du Pacifique

RESCCUE

RENTABILITE DES ACTIVITES DE GESTION

QUELLE CONTRIBUTION DES EVALUATIONS ECONOMIQUES POUR APPUYER LA
GIZC?



FONDS FRANÇAIS POUR
L'ENVIRONNEMENT MONDIAL

L'Opérateur RESCCUE en province Sud consiste en un groupement de 3 entreprises partenaires :

Bioeko Consultants

Yannick Dominique

ydominique@bioeko.nc



Vertigo Lab

Thomas Binet

thomas.binet@vertigolab.eu



ONFI

Quentin Delvienne, coordinateur local

Quention.delvienne@onfinternational.org



Version	Date d'envoi	Rédacteur Principal/Contributeur
Version 1	30/07/2018	Ambre Diazabakana, Thomas Binet
Commentaires	9/8/2018	Jean-Baptiste Marre, Raphaël Billé
Version 2	15/02/2019	Thomas Binet
Commentaires	26/2/2019	Raphaël Billé
Version 3	20/3/2019	Thomas Binet, Yannick Dominique

© Crédits photos : Thomas Binet

Rappel des objectifs et composantes du projet

Le projet RESCCUE (Restauration des services écosystémiques et adaptation au changement climatique) vise à contribuer à accroître la résilience des pays et territoires insulaires du Pacifique face aux changements globaux par la mise en œuvre de la gestion intégrée des zones côtières (GIZC). Il prévoit notamment de développer des mécanismes de financement innovants pour assurer la pérennité économique et financière des activités entreprises. Ce projet régional opère sur un à deux sites pilotes dans chacun des pays et territoires suivants : Fidji, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Vanuatu.

RESCCUE est financé principalement par l'Agence française de développement (AFD) et le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM), pour une durée de cinq ans (2014 - 2019). La CPS bénéficie d'un financement total de 8,5 millions d'euros : une subvention de l'AFD octroyée en deux tranches (2013 et 2017 à hauteur de 2 et 4,5 millions d'Euros respectivement), et une subvention du FFEM de 2 millions d'Euros. Le projet RESCCUE fait en complément l'objet de cofinancements. Sa maîtrise d'ouvrage est assurée par la Communauté du Pacifique (CPS), assisté par les gouvernements et administrations des pays et territoires concernés.

Le site pilote du Grand Sud est un des deux sites pilotes retenus pour ce projet en Nouvelle-Calédonie. La maîtrise d'ouvrage est assurée par la CPS, assistée de la province Sud. La maîtrise d'œuvre est quant à elle assurée par le consortium Bio eKo Consultants, Vertigo Lab et ONF international.

RESCCUE est structuré en cinq composantes :

Composante 1 - Gestion intégrée des zones côtières : Il s'agit de soutenir la mise en œuvre de la GIZC « de la crête au tombant » à travers l'élaboration de plans de GIZC, la mise en place de comités ad hoc, le déploiement d'activités concrètes de terrain tant dans les domaines terrestres que marins, le renforcement des capacités et le développement d'activités alternatives génératrices de revenus.

Composante 2 - Analyses économiques : Cette composante soutient l'utilisation d'une large variété d'analyses économiques visant d'une part à quantifier les coûts et bénéfices économiques liés aux activités de GIZC, d'autre part à appuyer diverses mesures de gestion, politiques publiques et mises en place de mécanismes économiques et financiers.

Composante 3 - Mécanismes économiques et financiers : Il s'agit de soutenir la mise en place de mécanismes économiques et financiers pérennes et additionnels pour la mise en œuvre de la GIZC : identification des options possibles (paiements pour services écosystémiques, redevances, taxes, fonds fiduciaires, marchés de quotas, compensation, certification...) ; études de faisabilité ; mise en place ; suivi.

Composante 4 - Communication, capitalisation et dissémination des résultats du projet dans le Pacifique : Cette composante permet de dépasser le cadre des sites pilotes pour avoir des impacts aux niveaux national et régional, en favorisant les échanges d'expérience entre sites du projet, les expertises transversales, la dissémination des résultats, en particulier au cours d'événements à destination des décideurs régionaux, etc.

Composante 5 - Gestion du projet : Cette composante fournit les moyens d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre du projet, l'organisation des réunions des comités de pilotage, des évaluations et audits, etc.

Le présent rapport constitue la dernière étape de la composante 2 de mise en œuvre du projet RESCCUE en province Sud. L'objectif de ce livrable est de faire le point sur la notion de rentabilité des activités de gestion considérées dans le cadre du projet RESCCUE en province Sud.

RESUME EXECUTIF

Ce rapport présente le bilan des différentes analyses économiques réalisées dans le cadre du projet en province Sud de Nouvelle-Calédonie. Ces analyses ont été prévues initialement afin d’apporter des éléments de réponse quant à l’hypothèse d’une « rentabilité » des activités de la gestion intégrée de la zone côtière (GIZC) que ce soit dans un sens strictement financier, ou économique, ou plus large encore (bénéfices environnementaux, sociaux, politiques etc.). Le rapport présente la contribution effective de ces analyses à l’hypothèse d’une rentabilité des activités de GIZC.

Après 3 ans de mise en œuvre du projet, les analyses conduites ont été présentées sous la liste des livrables suivants:

- une [évaluation économique des services écosystémiques](#)¹ des espaces naturels du Grand Sud ;
- une [évaluation de la perte de services due à l’activité minière](#) dans le Grand Sud
- une [évaluation des coûts de gestion du réseau actuel d’aires protégées](#) du Grand Sud
- une [étude de faisabilité pour la mise en place de mécanismes de financement innovants](#) pour appuyer le déploiement d’une stratégie de gestion efficace des aires protégées du Grand Sud ;
- une [analyse économique du plan de protection des forêts contre le feu](#) du Massif Forestier du Grand Sud

Parmi ces analyses, seule l’analyse économique conduite sur le plan de protection des forêts contre le feu pour le massif forestier du Grand Sud a permis de mettre en évidence une forme de rentabilité des activités de gestion et de protection. Dans ce cas, les coûts nécessaires à la mise en œuvre du plan étaient inférieurs aux coûts évités de pertes en services écosystémiques liés aux incendies sur le massif. *A contrario*, l’évaluation de la perte de services due à l’activité minière dans le Grand Sud a mis en lumière des bénéfices supérieurs de l’exploitation minière au regard de la perte en services engendrés par cette activité.

Ces deux analyses ont permis d’identifier des conditions pour le succès du calcul de la rentabilité sous un format « élargi » (c’est-à-dire en intégrant des bénéfices environnementaux, sous la forme d’une évaluation des services rendus par les écosystèmes du Grand Sud). Il s’agit **d’éviter ce calcul** de rentabilité au regard d’une activité économique si cette activité n’est **pas dépendante des services écosystémiques**, si le périmètre d’étude est **peu anthropisé**, si la **connaissance des processus écologiques** est limitée, s’ils ne présentent pas de services particulièrement prégnants (i.e. fonctionnalités écologiques fortes et population bénéficiaire importante) ou qu’ils sont sur des territoires où se développe majoritairement une **économie informelle**.

En revanche, le calcul de rentabilité « élargie » est souhaitable dans le cas où une **pression majeure sur les écosystèmes** est présente sur le périmètre. Aussi, dans le cas du plan de protection contre les incendies, le calcul de rentabilité des mesures de réduction du risque incendie était souhaitable car **l’impact des incendies est fort et ceux-ci ne sont pas engendrés pour des motifs économiques**. On ne compare pas ainsi une activité économique directement avec les coûts et bénéfices de la protection des écosystèmes.

Les autres livrables du projet ont tous eu des usages éloignés du calcul de rentabilité : acculturation à la notion de services écosystémiques et leur évaluation économique, évaluation des coûts de la gestion,

¹ Une [synthèse](#) est également disponible.

identification de mécanismes de financement rémunérant la protection des services écosystémiques. Ces différentes utilisations ont démontré le rôle important des analyses économiques comme support à l'information, au plaidoyer et à la décision en matière de gestion environnementale, au-delà du seul calcul de rentabilité. Le rapport propose finalement un **arbre de décision** pour aider les acteurs de l'environnement à choisir parmi les différents outils d'analyse économique en fonction de leurs besoins

TABLE DES MATIERES

Introduction	8
Chapitre 1 : Déroulé de la composante 2 du projet RESCCUE en province Sud	9
1 la RESCCUE approach et hypothèses de base à tester	9
2 Mise en œuvre des études d'évaluation et bilan.....	10
3 Retour des parties prenantes	15
4 analyse de la Contribution à l'hypothèse initiale du projet (« l'investissement » dans la GIZC est rentable)	19
Chapitre 2 : Analyse des résultats.....	21
1 Que retenir des analyses conduites pour le calcul de la rentabilité de la gestion ?	21
2 Le calcul de rentabilité « élargie » est-il réalisable ?.....	21
3 Dans quelles conditions éviter le calcul de rentabilité « élargie » ?	22
4 dans quelles conditions le calcul de rentabilité « élargie » est-il souhaitable ?	23
Chapitre 3 : Utilisation des évaluations économiques	24
1 Différentes utilisations des évaluations.....	24
2 Arbre de décision sur la mobilisation des outils économiques.....	24

LISTE DES FIGURES ET DES TABLEAUX

Figure 1 : Les différentes utilisations de l'évaluation économique pour appuyer la protection de l'environnement (d'après Laurans et al., 2013)	10
Tableau 1 : Synthèse des outils économiques mobilisés dans le cadre du projet RESCCUE en province Sud	12
Tableau 2 : Analyse critique des outils d'évaluation économique mobilisés dans le projet RESCCUE .	16

Introduction

Après trois ans de mise en œuvre du projet RESCCUE, il convenait de faire le bilan des différentes analyses économiques réalisées dans le cadre du projet afin d'apporter des éléments de réflexion quant à l'hypothèse initiale et notamment instruire les questions suivantes : quelles sont les utilisations des évaluations économiques réalisées ? A quelles conditions les évaluations économiques peuvent-elle être utilisées ? Quelles sont les limites de leur(s) utilisation(s) ? Quelles informations nous apportent-elles sur la « rentabilité » des activités de GIZC, que ce soit dans un sens strictement financier, ou économique, ou plus large encore (bénéfices environnementaux, sociaux, politiques etc.) ?

Le présent rapport offre donc une analyse des résultats des différentes études d'évaluation conduites dans le cadre du projet RESCCUE en province Sud de Nouvelle-Calédonie ainsi qu'une discussion sur les possibles pistes d'améliorations et d'évolution vers des outils plus performants.

Le rapport vise enfin à offrir des recommandations portant sur l'utilisation de telles évaluations, en fonction des besoins en argumentaire identifiés par les porteurs de projet. Dans ce cadre, d'autres outils économiques ou non économiques pourront être proposés. Cet arbre de décision pourra constituer, à l'avenir, un produit pour les décideurs de Nouvelle-Calédonie mais également dans d'autres géographies où des évaluations sont conduites.

Chapitre 1 : Déroulé de la composante 2 du projet RESCCUE en province Sud

1 LA RESCCUE APPROACH ET HYPOTHESES DE BASE A TESTER

Le projet RESCCUE promeut un usage stratégique de la boîte à outils économique (analyses économiques et instruments économiques et financiers) pour la GIZC et l'adaptation au changement climatique. Ces outils viennent compléter la boîte à outils traditionnels avec ce que l'économie peut offrir à des acteurs aux attentes très variées (évaluation des services rendus par les écosystèmes, consentement à payer, analyses coût-bénéfice, analyses coût-efficacité, étude de valeur ajoutée, études des effets redistributifs, évaluation des besoins en financement, coûts d'opportunité, etc.).

RESCCUE propose une approche fondée sur la demande. Les outils économiques sont mobilisés uniquement pour servir la prise de décision ou pour soutenir les politiques publiques dans l'atteinte des objectifs de GIZC. L'attention est donc portée non seulement sur l'outil en lui-même et les techniques de mise en œuvre, mais avant tout sur l'adéquation de l'outil avec les besoins de l'utilisateur final (gestionnaire, décideur public, ONG, bailleur, etc.).

L'une des hypothèses initiales du projet RESCCUE telle que précisée dans l'étude de faisabilité du projet² était qu'il était possible de montrer, par l'analyse économique, que le ratio coûts/bénéfices des activités de GIZC était inférieur à 1. En d'autres termes, que « l'investissement » dans la GIZC était « rentable » dès lors que l'on prenait en compte la variation (supposée positive) de la valeur des services écosystémiques.

Il était ainsi initialement envisagé d'effectuer une évaluation économique des services écosystémiques des différents sites pilotes (en début et en fin de projet) afin d'estimer la « plus-value économique » de RESCCUE (« estimer le gain de valeur permis par actions de gestion intégrée ») et d'estimer un « coût de maintien des SE ». Il est de surcroît mentionné dans l'étude de faisabilité que ce coût de maintien des services écosystémiques est estimé en vue du dimensionnement de paiements pour services écosystémiques et autres mécanismes de financement envisagés dans la composante 3.

La notion de rentabilité telle qu'abordée avec cette approche regroupe ainsi l'identification d'un « retour sur investissement » des actions de GIZC engagées par le projet, mais également l'identification de possibles sources complémentaires de financement pour ces actions via des mécanismes de financement mobilisant d'autres sources de financement que les financements classiques de la GIZC en Nouvelle-Calédonie.

L'approche par les services écosystémiques, centrale au projet RESCCUE, a été détaillée dans le document de la *RESCCUE approach*³, document fixant le cadre conceptuel du projet et le déploiement des outils d'évaluation économique. Mise au service des acteurs impliqués dans la protection de l'environnement et/ou la gestion des conflits autour de l'utilisation des ressources naturelles (gestionnaires d'espaces protégés, décideurs, collectivités, etc.), l'évaluation économique peut être utilisée à plusieurs fins. Elle peut servir à **décider**, **apporter des éléments techniques**, ou **informer**.

Quel que soit le but visé, cette évaluation doit produire des éléments quantifiés et chiffrés pour servir les besoins d'une démonstration précise. Le schéma ci-dessous illustre les différentes utilisations

² Etude de faisabilité – Projet de coopération régionale dans le Pacifique Sud pour la restauration des services écosystémiques et d'adaptation au changement climatique « Restoration of Ecosystems against Climate Change Unfavorable Effects », 2012, Oréade-Brèche, AFD, FFEM

³ Billé R, Marre JBM (Eds). 2015. [The RESCCUE approach](#). RESCCUE working paper, SPC, Noumea.

possibles des méthodes d'évaluation économiques pour appuyer la gestion durable des ressources naturelles.

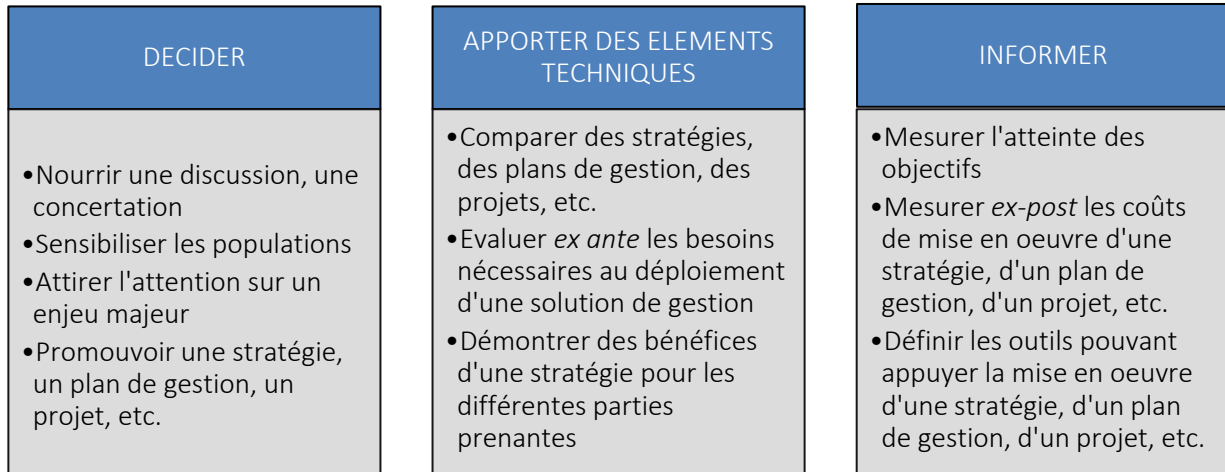


Figure 1 : Les différentes utilisations de l'évaluation économique pour appuyer la protection de l'environnement (d'après Laurans et al., 2013⁴)

Avant d'engager toute évaluation économique, les parties prenantes doivent ainsi clairement identifier leurs principaux besoins au regard des enjeux et contraintes auxquelles ils auront à faire face.

2 MISE EN ŒUVRE DES ETUDES D'ÉVALUATION ET BILAN

Suite à la sélection des consultants sur la base de l'offre technique et financière, et afin de tenir compte des acquis et retours d'expériences internationaux sur la question de l'utilisation de l'évaluation économique des services écosystémiques (ESEE) en matière d'aide à la décision, il a été décidé par la CPS lors du lancement du projet d'abandonner l'approche préconisée par l'étude de faisabilité et de ne pas imposer le recours systématique à l'ESEE sur les sites pilotes, mais plutôt de développer le recours aux différents outils offerts par l'analyse économique – dont l'ESEE – afin de répondre à des objectifs préalablement identifiés de Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) ou d'Adaptation au Changement Climatique (ACC) (cf. doc *The RESCCUE approach*).

Introduction de la notion de rentabilité « élargie »

Pour la suite du rapport, les auteurs se référeront à la notion de **rentabilité « élargie »** des projets pour décrire la prise en compte des éléments financiers de l'action évaluée, mais également les pertes ou bénéfices non-marchands, et évalués par le biais des services écosystémiques. Cette rentabilité « élargie » peut prendre en compte l'évaluation de gains ou pertes en services écosystémiques, mais également tout autre gain ou perte non directement évaluable économiquement par une analyse financière « classique ». Ces gains ou pertes peuvent ainsi concerner des impacts sociaux, culturels, ou des gains ou pertes socioéconomiques indirects (mais non directement évaluable par un analyse coût-bénéfice classique). Ici, seuls les gains ou pertes en services écosystémiques ont été considérés. La

⁴ Laurans, Y., Rankovic, A., Billé, R., Pirard, R., Mermet, L. 2013. Use of ecosystem services valuation for decision-making: questioning a literature blindspot. *Journal of Environmental Management* 119: 208-219

rentabilité « élargie » se distingue en cela de la rentabilité telle que classiquement considérée, à savoir une rentabilité qui ne prend en compte que les éléments financiers pour l'analyse des retours sur investissement d'un projet.

La notion de rentabilité « élargie » est équivalente à celle de retour sur investissement « élargi », dans la mesure où le retour sur investissement est décrit en évaluation économique de projet comme la rentabilité du capital investi, objet qui nous concerne ici. La rentabilité « élargie » d'un projet, d'une stratégie ou d'une politique⁵ cherche à évaluer les externalités pour leur internalisation dans un calcul économique ou au sein d'un mécanisme de financement par un bénéficiaire.

Le projet RESCCUE a permis d'approcher la notion de rentabilité « élargie » des activités de GIZC à travers plusieurs études qui sont décrites ci-dessous.

En province Sud, plusieurs analyses économiques ont été réalisées en partenariat avec la province Sud et la DENV en particulier : une évaluation des SE du Grand Sud, une évaluation de la perte de SE liée au développement minier, une analyse des coûts de gestion des aires protégées etc. avec des objectifs initiaux d'aide à la décision bien identifiés.

Cinq évaluations économiques ont ainsi été déployées sur le site pilote du Grand sud pour répondre aux différents besoins en argumentaire des décideurs de la province Sud :

- une [évaluation économique des services écosystémiques](#)⁶ des espaces naturels du Grand Sud ;
- une [évaluation de la perte de services due à l'activité minière](#) dans le Grand Sud
- une [évaluation des coûts de gestion du réseau actuel d'aires protégées](#) du Grand Sud
- une [étude de faisabilité pour la mise en place de mécanismes de financement innovants](#) pour appuyer le déploiement d'une stratégie de gestion efficace des aires protégées du Grand Sud ;
- une [analyse économique du plan de protection des forêts contre le feu](#) du Massif Forestier du Grand Sud

Le

⁵ Ce calcul est applicable pour toute action ou stratégie publique ou privée, mêlant indistinctement projet, stratégie, politique, etc. Nous utiliserons pour la suite le terme de projet par souci de simplification.

⁶ Une [synthèse](#) est également disponible.

Tableau 1 présente un rappel des outils économiques mobilisés dans le cadre du projet RESCCUE.

Tableau 1 : Synthèse des outils économiques mobilisés dans le cadre du projet RESCCUE en province Sud

Titre de l'évaluation	Outils mobilisés	Périmètre de l'étude	Approche
<p>Evaluation économique des services écosystémiques des espaces naturels du Grand Sud</p>	<p>Evaluation Economique des Services Ecosystémiques</p> <p>Méthode des prix de marché Méthode des coûts Méthode du transfert de valeur</p>	<p>Site pilote RESCCUE du Grand Sud (129 661 hectares)</p> <p>20 services écosystémiques étudiés dont 4 seulement qualitativement</p>	<p>La première étape a consisté en l'identification des processus et fonctions écologiques impliqués dans la fourniture des services à étudier.</p> <p>La seconde étape visait, au regard de l'état de santé des écosystèmes, à quantifier dans des unités appropriées (indicateurs écologiques, socioculturels ou économiques) la fourniture des services écosystémiques. Ce sont alors les quantités des services retenus qui ont été multipliées par leurs prix dans l'étape suivante pour obtenir la valeur économique du service.</p> <p>La troisième étape correspondait donc au recours aux outils de l'analyse économique pour le calcul de la valeur monétaire du bien ou du service écosystémique. Le système de prix utilisé pour l'évaluation était basé soit sur les préférences révélées, soit sur les préférences déclarées. Les prix basés sur les préférences révélées correspondaient au prix du marché du bien produit par l'écosystème, tandis que les prix basés sur les préférences déclarées furent construits sur un marché hypothétique. L'utilisation de l'un ou l'autre type de prix dépendait de la méthode d'estimation utilisée.</p>
<p>Evaluation de la perte de services due à l'activité minière dans le Grand Sud</p>	<p>Evaluation économique des bénéfices (ou pertes) associés à la gestion</p>	<p>Site pilote RESCCUE du Grand Sud (129 661 hectares)</p> <p>7 services écosystémiques étudiés pour la perte relative en services écosystémiques</p>	<p>Les impacts environnementaux liés à l'activité minière étaient entendus comme des pertes en services écosystémiques dont les valeurs économiques furent calculées pour trois scénarios d'exploitation minière envisagés sur 30 ans dans le Grand Sud: 1) un scénario de non-exploitation, 2) un scénario d'exploitation faible (zone jaune de la Figure 1) et 3) un scénario d'exploitation moyenne.</p> <p>Les pertes liées à l'activité minière ont d'abord été calculées à partir des pertes nettes en couvert végétal, traduites en variation de surfaces productives en services écosystémiques (en hectares). Dans un second temps, des hypothèses, à dire d'expert, ont été faites afin de considérer les impacts qui toucheraient, cette fois-ci, à une variation de l'état de santé des écosystèmes et donc la fourniture des services offerts par ces écosystèmes. Ce second niveau d'analyse aura notamment permis d'intégrer les notions de continuité écologique et</p>





			hydrologique en considérant la dégradation par l'activité minière d'habitats situés en dehors du cadastre minier.
Evaluation des coûts de gestion du réseau actuel d'aires protégées du Grand Sud	Analyse financière Estimation de l'écart en financement pour une gestion « efficace »	Réseau des 13 aires protégées du Grand Sud répartis sur plus de 27 000 hectares	<p>A partir d'un important travail d'identification des coûts actuels de gestion associés au réseau d'AP du Grand Sud réalisé par le service SCBT de la DENV, les financements et les dépenses actuels de gestion ont pu être précisés pour le PPRB, Cap N'Dua et Netcha, les chutes de la Madeleine et les Bois du Sud, seules AP pour lesquelles des données financières furent enregistrées par la province.</p> <p>En l'absence de plans de gestion pour la majorité des AP, les besoins en financement ont ensuite été collectés via une qualification et des estimations par les gestionnaires des principales ressources manquantes au regard de leur connaissance de la gestion actuelle des espaces naturels et des principaux besoins pour une gestion jugée efficace.</p>
Etude de faisabilité pour la mise en place de mécanismes de financement innovants pour appuyer le déploiement d'une stratégie de gestion efficace des aires protégées du Grand Sud	Etude de faisabilité	Six mécanismes de financement étudiés	<p>La faisabilité des mécanismes de financement retenus a été étudiée au regard des 5 critères, renseignés au cours d'un important travail de revue bibliographique et d'entretiens avec les acteurs locaux :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) La faisabilité technique visait à préciser les modalités de mise en œuvre du mécanisme d'un point de vue logistique et à identifier les outils à mettre en place pour faciliter cette mise en œuvre ; 2) La faisabilité économique visait à évaluer les revenus engendrés par la mise en place du mécanisme et à vérifier leur adéquation avec les coûts de gestion du mécanisme ainsi qu'avec ceux associés à la mise en place des activités de conservation des espaces naturels envisagées ; 3) La faisabilité sociale visait à étudier l'acceptabilité sociale du mécanisme au sein du périmètre considéré d'un point de vue des bénéficiaires mais aussi des payeurs ; 4) La faisabilité juridique visait à préciser les outils juridiques qui pourront être déployés pour assurer la mise en place effective du mécanisme ;





			5) Enfin, la faisabilité politique consistait à étudier 1) les potentielles stratégies de développement (développement touristique, économique, etc.) ; 2) les acteurs politiques à associer au projet ; 3) la méthodologie à suivre pour travailler avec toutes les parties prenantes (la concertation en place et les assemblées de travail).
<u>Analyse économique du plan de protection des forêts contre le feu du Massif Forestier du Grand Sud</u>	Analyse coût-efficacité	Dix plans de protection des forêts contre les incendies étudiés et 87 mesures de gestion pour lesquelles des données sur les coûts étaient disponibles	Les coûts de mise en œuvre unitaire et l'efficacité de la gestion au regard de trois paramètres (nature de l'impact, aire d'influence et taille de la population cible) ont été renseignés pour 87 mesures de lutte et de prévention contre le risque d'incendie.



3 RETOUR DES PARTIES PRENANTES

Sur la base du retour d'expérience des parties prenantes au projet RESCCUE, le tableau suivant offre une analyse critique des différents outils mobilisés dans le cadre du projet.

Tableau 2 : Analyse critique des outils d'évaluation économique mobilisés dans le projet RESCCUE

	Objectif	Principaux résultats	Activités initiées sur la base des résultats de l'étude	Réponse au besoin ayant justifié le recours à l'évaluation	Contribution à l'hypothèse initiale du projet (« l'investissement » dans la GIZC est rentable)	Limites identifiées par les parties prenantes
Evaluation économique des services écosystémiques des espaces naturels du Grand Sud	INFORMER	<ul style="list-style-type: none"> - Identification des services écosystémiques rendus par les espaces naturels du Grand Sud - Estimation de la valeur monétaire à l'hectare de 22 services écosystémiques rendus par les espaces naturels du Grand Sud - Estimation monétaire des services totaux rendus par les sites RAMSAR des lacs du Grand Sud 	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluation de la perte de services due à l'activité minière dans le Grand Sud - Opérations de sensibilisation sur la thématique du changement climatique auprès des populations, des décideurs - Réflexion autour de la revalorisation des redevances AODP 	 <p>La faiblesse des valeurs de certains services écosystémiques pourrait avoir un effet pervers et ne pas inciter à investir dans la conservation des espaces naturels du Grand Sud</p>	 <p>L'évaluation conduite a permis de mettre en lumière des valeurs non encore visibles, mais pas de justifier de la rentabilité associée à la protection des écosystèmes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombreuses hypothèses formulées pour extrapoler des données manquantes sur le site pilote - valeurs des services écosystémiques trop faibles pour inciter à investir dans la protection de l'environnement
Evaluation de la perte de services due à l'activité minière dans le Grand Sud	INFORMER	<ul style="list-style-type: none"> - Caractérisation des impacts de l'activité minière sur les milieux naturels du Grand Sud - Identification des différents scénarios futurs d'exploitation minière dans le Grand Sud - Estimation monétaire de la perte en services écosystémiques liée à l'activité minière dans le Grand Sud 	<i>Aucune</i>	 <p>L'analyse qualitative des impacts de l'activité permet de mettre en évidence la nécessité de penser la gestion sur le long-terme et de manière globale en considérant l'ensemble des interactions écologiques (continuités écologiques)</p>	 <p>L'impossibilité d'évaluer économiquement l'ensemble des impacts sur les SE de l'activité minière a eu pour conséquence d'aboutir à une estimation de la perte en services plus faible que la valeur des richesses économiques produites par l'activité pour le territoire. Ainsi, les</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Non prise en compte des impacts ne touchant pas à une perte nette en couvert végétal (et en service écosystémiques) - Valeurs des services unitaires utilisées trop faibles pour compenser les bénéfices économiques de l'exploitation minière - difficulté à quantifier l'ensemble des impacts de l'activité

	Objectif	Principaux résultats	Activités initiées sur la base des résultats de l'étude	Réponse au besoin ayant justifié le recours à l'évaluation	Contribution à l'hypothèse initiale du projet (« l'investissement » dans la GIZC est rentable)	Limites identifiées par les parties prenantes
					activités de GIZC sont moins rentables que les activités minières	
Evaluation des coûts de gestion du réseau actuel d'aires protégées du Grand Sud	CALIBRER & ARBITRER	<ul style="list-style-type: none"> - Synthèse des sources de financement des aires protégées du Grand Sud - Estimation des dépenses de gestion du réseau actuel d'aires protégées du Grand Sud - Analyse par poste de dépenses et activité de gestion des coûts de gestion du réseau actuel d'aires protégées du Grand Sud - Estimation des besoins en financement pour la gestion efficace du réseau d'aires protégées du Grand Sud 	<ul style="list-style-type: none"> - estimation des besoins futurs du réseau prévu par la stratégie 2025 de la DENV - calibrage de certains mécanismes de financement envisagés dans l'étude de faisabilité pour la mise en place de mécanismes de financement innovants pour appuyer le déploiement d'une stratégie de gestion efficace des aires protégées du Grand Sud 	 <p>L'étude offre une première analyse financière du réseau d'aires protégées du Grand Sud et une estimation des besoins</p>	 <p>Ce travail constitue la première étape de l'évaluation de la rentabilité, par le diagnostic des coûts de l'action de gestion. Il a pu être mené à bien de manière satisfaisante pour les besoins d'une étude de rentabilité, mais pas pour permettre d'évaluer de manière fine différents scénarios de gestion à horizon 2025</p>	<ul style="list-style-type: none"> - manque de certaines données sur le budget de certaines directions de la province Sud - manque de détails sur les coûts de gestion associés à chaque activité de gestion mise en œuvre
Etude de faisabilité pour la mise en place de mécanismes de financement innovants pour appuyer le déploiement d'une stratégie de gestion efficace des aires protégées du Grand Sud	CALIBRER	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse de la faisabilité technique, économique, juridique, sociale et politique de 6 mécanismes de financement 	<ul style="list-style-type: none"> - Sélection de 3 mécanismes de financement par la province Sud - Réflexion avec les parties prenantes concernées par les mécanismes retenus 	 <p>Plusieurs mécanismes de financement ont été retenus par la province et des discussions ont été engagées pour poursuivre</p>	 <p>L'étude de faisabilité économique a permis d'étudier la dépendance de certains bénéficiaires aux services</p>	<ul style="list-style-type: none"> - arguments de dépendances aux services écosystémiques n'ont pas permis de lancer la mise en œuvre d'un PSE

	Objectif	Principaux résultats	Activités initiées sur la base des résultats de l'étude	Réponse au besoin ayant justifié le recours à l'évaluation	Contribution à l'hypothèse initiale du projet (« l'investissement » dans la GIZC est rentable)	Limites identifiées par les parties prenantes
			<p>pour envisager leur mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réflexion autour de la revalorisation des redevances AODP - Réflexion autour de la réaffectation de certaines taxes à la gestion des aires protégées 	<p>les réflexions autour de leur mise en œuvre. La dépendance de certains services a été utilisée comme argument pour lancer des discussions autour de l'établissement de paiements pour services écosystémiques, mais sans succès.</p>	<p>écosystémiques et de poser les bases d'un argumentaire pour l'établissement d'un mécanisme de financement. Mais finalement aucun mécanisme n'a été retenu après évaluation de leur faisabilité par les acteurs concernés.</p>	
<p>Analyse économique du plan de protection des forêts contre le feu du Massif Forestier du Grand Sud</p>	<p>CALIBRER</p>	<p>En annexe du plan massif pour la prévention du risque d'incendie, caractérisation des coûts des mesures de prévention et analyse coût-bénéfice de différentes mesures de prévention</p>	<p>Rapport a alimenté les discussions autour de l'adoption du plan de prévention</p>	 <p>Analyse des coûts des différentes mesures ex ante et conclusions sur les bénéfices attendus (sous la forme de coûts évités) permettent d'appuyer la mise en œuvre du plan massif complet</p>	 <p>L'analyse des coûts évités au regard des coûts du plan démontre clairement une rentabilité du plan d'action. La tentative d'estimation de pertes en services écosystémiques rajoute à cette rentabilité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de limite identifiée par les parties prenantes

4 ANALYSE DE LA CONTRIBUTION A L’HYPOTHESE INITIALE DU PROJET (« L’INVESTISSEMENT » DANS LA GIZC EST RENTABLE)

Le livrable « **Evaluation économique des services écosystémiques des espaces naturels du Grand Sud** » a permis de mettre en lumière des valeurs non encore visibles, mais pas de justifier directement de la rentabilité associée à la protection des écosystèmes. Dans la logique adoptée par les consultants en charge de l’étude, ce livrable n’était qu’un intermédiaire avant de mobiliser les outils d’analyse économique (comme l’analyse coût-bénéfice, ou l’analyse coût-efficacité). Il devait être plutôt « silencieux » et réservé à la lecture et validation des experts, pour servir de base ensuite à la mobilisation de plusieurs outils d’analyse économique. Dans les faits, le concept de service écosystémique (SE) utilisé était relativement nouveau pour les acteurs publics de Nouvelle-Calédonie et la province Sud en particulier. Peu de documentation avait été réalisée sur cette notion à l’exception de rapports publiés par l’Ifrecor sur les récifs coralliens, ou des mentions rapides du concept dans des publications environnementales. Le rapport a suscité un intérêt lors de sa sortie et intéressé les partenaires de RESCCUE et les services de la province. Il a même été décidé d’en tirer une synthèse afin de faciliter la compréhension des résultats pour une meilleure vulgarisation auprès d’autres acteurs non impliqués dans le projet.

Lors de la présentation du rapport devant les acteurs, plusieurs types de réactions ont été observées en fonction des grandes catégories d’acteurs :

- pour les techniciens des services publics, comme évoqué ci-dessus un grand intérêt pour les concepts et les méthodes présentés a été relevé. L’exercice a surtout permis une acculturation de cette catégorie de personnes à un outil nouveau pour eux. Ils ont pu prendre connaissance des avantages de disposer d’un tel outil, mais également des limites méthodologiques attenantes à ce type d’évaluation. Il peut être espéré maintenant que ces derniers soient en capacité de mobiliser ce type d’outil pour mieux intégrer la dimension économique dans leurs approches de la gestion environnementale.
- pour la sphère politique, représentée par le secrétaire général adjoint au développement durable en place au moment de la restitution de ces travaux, l’attention s’est focalisée sur la nécessité de disposer d’usages anthropiques sur une zone pour que celle-ci présente une forte valeur en termes de services rendus. Ce focus sur le caractère « utilitariste » ou « anthropocentrée » de cette approche par les services, ne lui a dès lors conféré que peu d’échos auprès de ces derniers. A leurs yeux cela revenait à dire qu’il fallait autoriser des projets de développement basés sur les services au sein de zones naturelles inhabitées pour y générer une forte valeur d’usage.

La notion seule de service et les valeurs économiques avancées pour les écosystèmes du grand Sud n’ont pas permis de justifier ou de légitimer directement une rentabilité des actions de protection. C’est d’ailleurs ce que les consultants avaient anticipé dans la réponse à l’appel d’offres du projet : l’EESA seule ne permet pas d’argumenter en faveur de la conservation, mais le concept de services écosystémique est utile pour mobiliser, dans un deuxième temps, les outils d’analyse économique connus des décideurs (ACB, ACE, etc.).

Le livrable « **Evaluation de la perte de services due à l’activité minière dans le Grand Sud** » faisait suite au premier rapport sur l’évaluation économique des services écosystémiques. Les services de la province et les partenaires du projet étaient donc en attente des résultats de la « mise en musique » du concept dans un outil d’analyse stratégique portant sur une activité importante de la région. Les partenaires imaginaient avec cette étude disposer d’une analyse permettant d’apporter un regard nouveau sur l’exploitation minière et l’impact environnemental généré afin notamment de disposer d’arguments économiques pour étayer leur plaidoyer en faveur de la conservation.

Or, l'impossibilité d'évaluer économiquement l'ensemble des impacts sur les SE de l'activité minière et la relative faible valeur de certains services en raison de la population réduite du grand Sud ont abouti à une estimation de la perte en services plus faible que la valeur des richesses économiques produites par l'activité du site de Vale-NC principal acteur minier du site pilote. Ce résultat, en adéquation avec plusieurs études du genre menées dans des contextes différents, a quelque peu ralenti l'engouement des acteurs provinciaux pour ce type d'approche, qui n'y ont pas retrouvé de manière simple et efficace les arguments économiques attendus en faveur de la protection de la biodiversité. Néanmoins les résultats de cette étude ont eu le mérite de leur faire prendre conscience de la prudence à avoir avec ce type d'évaluation et notamment le besoin de pousser plus loin les investigations économiques notamment en prenant en compte dans l'analyse la distribution des retombées économiques liées aux services et celles liées aux activités industrielles ou aménagements.

Le livrable « **Evaluation des coûts de gestion du réseau actuel d'aires protégées du grand Sud** » a constitué la première étape de l'autre élément d'analyse prévu : le diagnostic des coûts de l'action de GIZC. Il a pu être mené à bien de manière satisfaisante pour les besoins d'une étude de rentabilité. Mais les consultants ont eu des difficultés à évaluer de manière fine différents scénarios de gestion à horizon 2025, ce qui était initialement prévu pour l'analyse de la rentabilité de la gestion à un horizon 2025.

Le livrable « **Etude de faisabilité pour la mise en place de mécanismes de financement innovants pour appuyer le déploiement d'une stratégie de gestion efficace des aires protégées du grand Sud** » L'étude de faisabilité économique a permis d'étudier la dépendance de certains bénéficiaires aux services écosystémiques et de poser les bases d'un argumentaire pour l'établissement d'un mécanisme de financement.

Mais finalement aucun mécanisme n'a été retenu après évaluation de leur faisabilité par les acteurs concernés. Le seul mécanisme pouvant générer des revenus suffisamment intéressants pour le financement de la GIZC parmi ceux étudiés, était le PSE sur l'ouvrage hydroélectrique de Yaté. Toutefois l'exploitation de cet ouvrage par une compagnie appartenant pour partie au gouvernement, le financement par cette dernière de la gestion effectuée par la province, aurait donné lieu à des flux financiers complexes entre les deux collectivités et peu opportun d'un point de vue politique. Il faut également préciser à ce niveau que les deux autres mécanismes financiers potentiellement intéressants en termes de recettes, la compensation écologique et les taxes vertes, n'ont pas été intégrés à cette étude du fait que le projet et les provinces avaient décidé de la traiter à une échelle Pays.

Le livrable « **Analyse économique du plan de protection des forêts contre le feu du Massif Forestier du Grand Sud** » a été le dernier livrable prévu dans la composante. L'analyse des coûts évités au regard des coûts du plan démontre clairement une rentabilité du plan d'action. La tentative d'estimation de pertes en services écosystémiques rajoute à cette rentabilité. L'utilisation de l'approche économique dans ce livrable a permis d'amener des arguments de plaidoyer appréciés par les différents acteurs techniques, que ces derniers appartiennent aux communes ou à la province et gouvernement. En effet ces acteurs de terrain ont ainsi pu avoir des chiffres pour matérialiser leurs impressions sur l'importance de développer certaines actions de détection précoce et réponse rapide. Il sera important de voir maintenant comment ces arguments seront entendus par les décideurs, notamment lors de la validation de ce PPF et de la dotation du budget permettant sa mise en œuvre.

Chapitre 2 : Analyse des résultats

1 QUE RETENIR DES ANALYSES CONDUITES POUR LE CALCUL DE LA RENTABILITE DE LA GESTION ?

Les analyses conduites en province Sud et décrites plus haut n'ont globalement pas permis de démontrer que les activités de gestion des écosystèmes étaient rentables, comme l'étude de faisabilité du projet le demandait. La réponse à la question : « les activités de gestion des écosystèmes sont-elles rentables ? » est donc, sans surprise, « ca dépend ». De l'approche et du sujet d'abord. Ainsi, avec une approche de mesure *ex post* sur le projet RESCCUE spécifiquement, c'est-à-dire par le calcul de rentabilité des actions de gestion avant et après leur mise en œuvre dans le cadre du projet, le calcul n'est pas possible. Il a été d'emblée écarté car jugé hautement improbable en raison surtout de la durée du projet au regard des temps importants demandés pour la création de bénéfices environnementaux. En outre, ce calcul réclame une mesure précise de ces bénéfices, mesure impossible à mettre en œuvre dans le cadre du projet en raison de contraintes techniques fortes⁷.

Ensuite, sous une forme *ex post* avec plus de recul dans le temps, c'est-à-dire en considérant les bénéfices ou pertes en services écosystémiques sur plusieurs années, l'expérimentation a échoué. Ainsi, le calcul de la rentabilité « élargie » avec prise en compte des services écosystémiques a démontré que la perte en valeur de services écosystémiques par l'exploitation minière était plus faible que les bénéfices de cette exploitation, considérée elle seulement pour les chiffres économiques, et non élargis aux impacts indirects et induits sur le territoire⁸. Malgré l'élargissement de l'approche de rentabilité en considérant les services écosystémiques, c'est-à-dire les services à la fois marchands et non-marchands rendus par les écosystèmes, les analyses ont échoué dans la démonstration d'une rentabilité de la gestion et de la protection des écosystèmes. Cela tient à différents facteurs liés au contexte et au sujet de l'évaluation, qui sont décrits plus bas dans ce chapitre (« dans quelles conditions éviter le calcul de rentabilité ? »).

Enfin, sous l'approche *ex ante* (par anticipation) développée par l'offre technique, par le calcul des coûts de gestion de différents scénarios et leur comparaison avec les bénéfices attendus des activités, ce calcul n'a finalement été conduit que pour les mesures de prévention des incendies. Dans ce cas seul, le calcul a permis de vérifier la rentabilité « élargie » des activités de protection. Cela tient également à différents facteurs qui sont décrits ci-dessous (« Dans quelles conditions le calcul de rentabilité « élargie » est-il souhaitable ? »).

2 LE CALCUL DE RENTABILITE « ELARGIE » EST-IL REALISABLE ?

Le calcul de rentabilité « élargie » tel qu'introduit plus haut est réalisable dès qu'un projet a un impact et génère des externalités (c'est-à-dire dans la quasi-totalité des cas). Il suppose de définir tout d'abord un **périmètre** d'évaluation (généralement le périmètre correspondant à celui de l'impact du projet

⁷ Les auteurs renvoient à l'expérience de mesure de l'érosion sur un bassin versant en province Nord, expérimentation portant sur quelques centaines de mètres carrés de terrain et nécessitant plusieurs années de mesure et des montants importants pour le matériel de mesure et l'équipe pour la relève des mesures régulières.

⁸ On parle d'impacts indirects et induits pour les impacts découlant de l'achat de biens et services aux fournisseurs présents sur le territoire, et d'impacts induits pour qualifier les dépenses des salariés de l'entreprise considérée sur le territoire et des salariés de ses fournisseurs sur le territoire.

évalué), un **pas de temps** et un **positionnement** par rapport au projet (*ex ante*, *ex post*, ou *in itinere*). Il sous-tend ensuite que des **données** sont disponibles pour évaluer ces externalités.

La deuxième étape pour la réalisation du calcul de rentabilité « élargie » est la **traduction** sous une forme économique des externalités évaluées. Ainsi, ces externalités sont traduites sous une forme qui permette de les inclure dans le calcul de rentabilité. Cette traduction est réalisable dans notre cas par l'évaluation des services écosystémiques, en traduisant des pertes ou gains de fonctionnalités écologiques sous l'effet du projet considéré en gain ou perte de valeur économique.

Les approches d'évaluation économique des externalités diffèrent selon l'objet : services écosystémiques pour des externalités liées aux fonctions écologiques, « retour social sur investissement » pour les externalités sociales⁹, approche par les coûts (Levrel et al., 2012¹⁰), retombées socioéconomiques, etc. Mais toutes ces approches mobilisent les mêmes méthodes et outils d'économétrie, connus depuis des décennies : méthodes des prix de marché, approche par les coûts, méthode des préférences déclarées, modèles économétriques. Nous ne reprendrons pas ici ces outils, que nous avons pour partie décrit dans les rapports du projet RESCCUE.

3 DANS QUELLES CONDITIONS EVITER LE CALCUL DE RENTABILITE « ELARGIE » ?

Comme précisé déjà dans un rapport du projet RESCCUE (Billé, Binet, Diazabakana, Marre et Sauboua, 2018)¹¹ : « l'utilisation peut-être la plus intuitive pour les acteurs découvrant ce domaine – la comparaison des coûts et bénéfices de la conservation et du développement, minier notamment – est en pratique hautement improbable et en tout état de cause non souhaitable voire risquée pour la biodiversité ». Nous précisons ici que le calcul de rentabilité « élargie » de la conservation d'espaces naturels face à une **exploitation économique** de ces espaces n'est pas souhaitable si l'activité en question n'est **pas dépendante des services écosystémiques**, si ces espaces sont **peu anthropisés**, si la **connaissance des processus écologiques** est limitée, s'ils ne présentent pas de **services particulièrement prégnants** (i.e. fonctionnalités écologiques fortes et population bénéficiaire importante) ou qu'ils sont sur des territoires où se développe majoritairement une **économie informelle**.

Le rapport Billé et collègues poursuit en précisant que « faire le pari naïf que les informations fournies seront utilisées du simple fait qu'elles apportent des éléments de connaissance nouveaux et complémentaires de ceux préexistants, sans anticiper en amont ni suivre en aval la question de leur utilisation et de leur potentiel impact, peut générer une « double peine » : mobiliser des ressources par ailleurs limitées sans impact positif concret pour la gestion de la biodiversité, et discréditer l'intérêt pourtant bien réel de ces approches. »

⁹ Voir le guide AVISE sur le sujet : <https://www.avise.org/ressources/guide-du-retour-social-sur-investissement-sroj> (consulté le 12 février 2019)

¹⁰ H. Levrel, J. Hay, A. Bas, P. Gastineau, S. Pioch. Coût d'opportunité VScoût du maintien des potentialités écologiques: deux indicateurs économiques pour mesurer le coût de l'érosion de la biodiversité. *Natures Sciences Sociétés*, EDP Sciences, 2012, 20 (1), 25 p. <hal-00985757>

¹¹ R. Billé, T. Binet, A. Diazabakana, J-B. Marre, P. Sauboua, Décembre 2016, l'évaluation économique des services écosystémiques : un atout pour la protection de la biodiversité dans le Grand Sud calédonien ?, RESCCUE, CPS-SPC

4 DANS QUELLES CONDITIONS LE CALCUL DE RENTABILITE « ELARGIE » EST-IL SOUHAITABLE ?

Le calcul de rentabilité « élargie » est souhaitable dans le cas où une **pression majeure sur les écosystèmes** est présente sur le périmètre. Ainsi, le projet a renoncé à conduire l'évaluation des bénéfices de la protection par les aires protégées du Grand Sud. En l'absence de pressions particulières prises en charge spécifiquement par les AP, les bénéfices en termes de gains de services écosystémiques auraient été réduits, et certainement inférieurs aux coûts de protection. Dans ce cas, une protection passive (par exemple par une seule protection foncière) aurait le même effet qu'une gestion active des écosystèmes, mais à coûts de mise en œuvre largement moins importants. Pour illustration, un travail comparable conduit par Vertigo Lab pour le Conservatoire du Littoral¹² a démontré que la rentabilité d'une stratégie foncière à 2050 du Conservatoire qui protège en priorité les espaces soumis à des pressions fortes d'artificialisation des sols ou de conversion en terres arables. Les calculs réalisés *ex ante* ont ainsi démontré que l'achat puis la gestion par un partenaire (collectivité ou ONG locale) d'un écosystème riche mais non soumis à pression (par exemple une dune loin des villes et protégée par la Loi Littoral) ne procurait pas de bénéfices en terme de gain de services écosystémiques, et n'était donc pas « rentable ».

En revanche, le **calcul de rentabilité des mesures de réduction du risque incendie** était souhaitable car **l'impact des incendies est fort et ceux-ci ne sont pas engendrés pour des motifs économiques**. Ainsi, les incendies causent une destruction complète des écosystèmes et une perte quasi-totale des services assurés par ces écosystèmes. En outre, à la différence de l'exploitation minière, les incendies ne procurent pas de retours et la rentabilité de la lutte contre ces derniers est donc largement plus facile à démontrer. Dans ce cas aussi, une politique de gestion active est nécessaire. Dans ce cas, une protection foncière seule est insuffisante pour réduire le risque, et des mesures de prévention et de lutte sont donc nécessaires, justifiant ainsi un programme de mesures et non une politique passive.

¹² L'ensemble des travaux conduits par Vertigo Lab est présenté sur une page dédiée du site web du Conservatoire du Littoral : <http://www.conservatoire-du-littoral.fr/109-benefices-economiques.htm> (consulté pour la dernière fois le 16 mars 2019).

Chapitre 3 : Utilisation des évaluations économiques

1 DIFFERENTES UTILISATIONS DES EVALUATIONS

Si le calcul de rentabilité « élargie » a été compliqué à réaliser dans le cadre du projet RESCCUE en province Sud pour les raisons mentionnées plus haut, les évaluations économiques ont en revanche permis de mettre en lumière certaines des utilisations des évaluations, comme le rappelle la publication de Billé et collègues de 2016 et comme détaillé plus haut : acculturation à la notion de service écosystémique et plaidoyer pour la prévention contre le risque incendie. L'acculturation à la notion de service écosystémique a été une étape importante dans le projet RESCCUE. Elle a permis, notamment au sein des communautés où ont été conduites les études, de chercher à relier les écosystèmes avec le bien-être des populations. Le plaidoyer pour la mise en place de mesures de prévention pour la réduction du risque incendie a aussi été important et a porté ses fruits.

En outre, l'appui au développement de mécanismes innovants représente une utilisation intéressante de l'évaluation économique. Pour le grand Sud, les consultants ont tenté d'établir une discussion autour de l'ouvrage hydroélectrique exploité par Enercal, afin de mettre en avant l'importance économique de la protection couvert végétal par le Parc de la Rivière Bleue et son rôle dans la réduction de l'envasement du lac de Yaté et du soutien d'étiage en saison sèche. Malheureusement, les liens écologiques établis et les estimations de gains économiques associés à la protection n'ont pas été pris en compte, et les bases d'une discussion autour d'un paiement pour service environnemental n'ont pu être posées. Concernant ce mécanisme, c'est surtout l'acceptabilité politique de ce dernier qui a fait défaut du fait, comme explicité plus tôt, de l'appartenance pour partie au gouvernement de la société ENERCAL. La mise en place de flux financiers entre institutions pour le paiement d'un PSE a été jugé par les décideurs de l'époque complexe et peu opportun. Un changement de position n'est pas exclu dans le contexte changeant actuel et où les préoccupations écologiques pourraient se placer au cœur de la future campagne électorale, sous réserve d'une bonne communication tant auprès de l'exploitant que des décideurs politiques.

Comme le rappellent Billé et collègues : « outre les utilisations discutées ci-dessus, on s'aperçoit aussi que les évaluations, de façon incidente, ont la vertu de mettre en évidence les connectivités écologiques et hydrologiques, et d'inciter à des approches transdisciplinaires reliant par exemple état du couvert végétal, érosion, quantité et qualité de l'eau ».

Au-delà de ces utilisations, plusieurs autres déclinaisons d'évaluations économiques pour des utilisations diverses ont été envisagées, mais jugées non pertinentes ou à la portée limitée dans le cas de ce projet : analyse coût-efficacité des différentes mesures de prévention ou de lutte contre le risque incendie, évaluation des besoins en financement pour un réseau d'aires protégées, analyse coût-bénéfice d'un réseau d'aires protégées, etc.

Il apparaît ainsi que les évaluations économiques pour appuyer les activités de protection des écosystèmes doivent être mobilisées en analysant avec précaution le contexte de mise en œuvre. Il s'agit également d'identifier une utilisation très précise de ces évaluations, la stratégie plus globale associée à la mise en œuvre de cette évaluation (et le rôle de l'évaluation au sein de cette stratégie), ainsi que le média utilisé pour la communication des résultats. Pour guider précisément les utilisateurs de ces évaluations, un arbre de décision est proposé à la section suivante.

2 ARBRE DE DECISION SUR LA MOBILISATION DES OUTILS ECONOMIQUES

Finalement, il faut retenir du projet RESCCUE que les évaluations économiques doivent être pensées en priorité en fonction des besoins des utilisateurs. Pour aider dans le choix de l'outil adéquat, l'arbre de décision ci-dessous guide tout acteur souhaitant disposer d'arguments quantitatifs ou chiffrés vers le(s) outils d'évaluation économique le(s) plus approprié(s) à son besoin.

